ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

Examens supérieurs en informatique 2026 – Publication

Publication

Examen professionnel (Brevet)

Brevet fédéral : Cyber Security Specialist

Remise du travail préparatoire à la partie 3 de l'examen :
1er octobre 2026 23 :59 à exams@ict-berufsbildung.ch

Dates d'examen : **Examen écrit et examen pratique**
29 octobre 2026

Examen oral :
3 au 6 novembre 2026

Lieu d'examen : **Examen écrit :**
Berne

Examen oral :
Berne

Frais d'examen : **CHF 3'300.—**

*Les frais d'examen comprennent la délivrance du certificat professionnel ainsi que la consultation des dossiers d'examen.
La participation aux frais pour la cérémonie de remise des diplômes s'élève à 100 CHF.

Répétition par épreuve :

Cybersécurité	**CHF 1'900.-**
Projets et économie d'êntreprise	**CHF 900.-**
Direction et communication	**CHF 700.-**

*Les frais d'examen comprennent la délivrance du certificat professionnel ainsi que la consultation des dossiers d'examen.
La participation aux frais pour la cérémonie de remise des diplômes s'élève à 100 CHF (à l'exception des redoublants qui ont déjà réglé cette cotisation).

**Aucun remboursement en cas de non-réussite à l'examen.*

ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

Examens supérieurs en informatique 2026 – Publication

Reconnaissance de la prestation préalable

Pour les parties d'examen 2 Projets et économie d'entreprise et 3 Direction et communication, la prestation préalable peut être prise en compte au moyen d'une évaluation de l'équivalence.

Vous trouverez les informations pertinentes dans le formulaire «Demande de reconnaissance d'équivalence» (actuellement uniquement disponible en allemand) ainsi que dans la directive.

Inscription

Vous pouvez vous inscrire à l'examen **du 29 mai 2026** sur notre site web.

Délai d'inscription : **3 juillet 2026**

Admission

Les conditions d'admission à l'examen professionnel supérieur sont fixées dans le règlement d'examens pour Cyber Security Specialist sous chiffre 3.3 dans les directives.

Après l'inscription

Vous recevrez la confirmation d'admission provisoire à l'examen et la facture par mail après le délai limite d'inscription.

Les frais d'examen devront absolument être réglés, conformément aux dispositions de paiement du règlement d'examen, dans les délais et au plus tard jusqu'au **25 septembre 2026.**

La remise de l'épreuve préparatoire (partie 3 de l'examen) doit être envoyée dans les délais, au plus tard le jeudi **1er octobre 2026 à 23h59**, à l'adresse suivante : exams@ict-berufsbildung.ch.

Vous recevrez la convocation définitive à l'examen avec le lieu et les horaires exacts de l'examen le **1er octobre 2026.**

ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

Examens supérieurs en informatique 2026 – Publication

Retrait, annulations

Une éventuelle annulation de l'inscription avant l'examen doit être communiqué **par écrit** à ICT Formation professionnelle Suisse conformément au ch. 4.2 du règlement d'examen.

En cas de retraite, l'organisation de l'examen prélève les frais suivants pour couvrir les coûts occasionnés (préparation administrative des examens, etc.) :

a) CHF 300 en cas de retrait jusqu'à six semaines avant le début de l'examen;

b) CHF 400 en cas de retrait après ce délai pour une des raisons valables selon le ch. 4.22 du règlement d'examen ;
c) en cas de retrait ultérieur sans motif selon le chiffre 4.22 du règlement d'examen, la facturation proportionnelle des frais d'examen est due au moment du retrait.

Sont notamment réputées valables:

a) la maternité;
b) une maladie et un accident;
c) le décès d'un proche;
d) le service militaire, le service de protection civile ou le service civil imprévu.

Avec tous nos vœux de succès pour les examens !